

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 octobre 2021- 20 heures

Présents : Mmes. Mrs DE ALMEIDA Sylvie, CARLE Jean-Pierre, DORION Marie-Micheline, BOYAVAL Cédric, MINET Céline, BOYAVAL Muriel, ROYNEAU Marie, BARBIER Mélanie, TOURNEUR Éric, VIOLLETTE Francine, SOYEZ Gratiella, FROIDURE Francis, BRAILLY Ingrid, SAUVÉ Christophe, PETIT Éric.

Absents excusés :

M. HUET Julien donne pouvoir à Mr SAUVÉ Christophe
Mme BOYAVAL Muriel donne pouvoir à Mr BOYAVAL Cédric

Absents : Mr FROIDURE Laurent

M. PETIT Éric a été nommé secrétaire de séance

Convention 30 millions d'amis

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de stérilisation des chats errants pour l'exercice 2021. Cette convention prévoit notamment la participation à hauteur de 50% pour la commune comme pour l'association 30 millions d'Amis pour un montant maximum par stérilisation de 80 euros, avec une estimation de 10 chats dans l'année.

Adoptée à l'**Unanimité**

Remboursement association

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement à l'Association Chats Errants du Val de Nièvre d'un montant de 80 euros correspondant à la stérilisation d'une chatte qui a été emmenée chez le vétérinaire sans passer par la mairie. Nous avons été informés a posteriori par l'Association et n'avons pas eu la possibilité de la faire opérer par l'intermédiaire de la convention 30 millions d'Amis.

Adoptée à l'**Unanimité**

FDE délibération approuvant l'adhésion au groupement de commande pour donner suite à l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Dans le cadre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, les collectivités ont l'obligation de procéder à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur pour évaluer les moyens d'aération de bâtiments, et pour mesurer les polluants en période de chauffe et hors période de chauffe. Cela concerne les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les accueils de loisirs, les établissements d'enseignement du 1^{er} et 2nd degré et les établissements d'activités physiques et sportives couverts dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation.

La FDE propose aux collectivités de rejoindre un groupement de commandes pour confier à cette structure le soin de procéder à ces diverses analyses.

Adoptée à l'**Unanimité**

FDE Vidéo-Surveillance

Installation de 7 caméras de vidéo surveillance dans la commune suivant le plan

Montant total de l'opération 64 487,00€ TTC

Financement à 50% du montant TTC par la commune

Financement à 20% du montant HT par la FDE
Financement à 40% par le Département de la Somme

Madame Royneau demande s'il ne serait pas plus judicieux de les mettre là où il y a des problèmes. Madame le Maire précise qu'il convient avant tout de protéger les bâtiments publics et que cette installation est peut-être à compléter par la suite. La localisation de ces installations a été souhaitée par la gendarmerie après concertation, ce n'est pas madame le Maire ou les adjoints qui ont décidé de la localisation de ces appareils

Adoptée à l'**Unanimité**

Délibération assurances Groupama

Il a été demandé à l'assureur de la commune de modifier le contrat d'assurances notamment en ce qui concerne les instruments de musique de la commune qui n'étaient pas assurés. Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à parapher ce nouveau contrat.

Adoptée à l'**Unanimité**

Délibération convention Pôle Métropolitain service ADS

La loi Alur (Loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 a abaissé le seuil à partir duquel les communes peuvent bénéficier gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis de construire et des déclarations préalables. Ne peuvent ainsi bénéficier de ce service que les communes faisant partie d'un EPCI (communauté de communes) de moins de 10 000 habitants ou les communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme. Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, certains EPCI et certaines communes membres de ces EPCI ont décidé de mutualiser leurs moyens pour assurer la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme en limitant les coûts de fonctionnement de ces services.

Il est proposé de renouveler cette convention « ADS » avec le Pôle Métropolitain

Adoptée à l'**Unanimité**

Cantine scolaire à 1€

Madame le Maire rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté. Avec la mise en place de la « cantine à 1 € », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

71 % des communes de 10 000 à 100 000 habitants ont mis en place une tarification sociale de la restauration scolaire, alors que seulement 31 % des communes de moins de 10 000 habitants l'ont mise en place.

C'est pour réduire cette inégalité sur l'ensemble du territoire que l'Etat s'est engagé à l'accompagner plus particulièrement dans les territoires ruraux (communes de moins de 10 000 habitants). Le 16 mars dernier, le ministre des Solidarités et de la santé a annoncé l'élargissement de la mesure aux communes éligibles à la DSR péréquation dont Saint-Ouen est bénéficiaire. Une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation ou les EPCI dont les 2/3 au moins de la population sont domiciliés dans des communes éligibles. L'aide financière du gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€.

Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

Madame le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF, comme suit :

2020-2021		<u>Restauration scolaire *</u>
Catégorie	Quotient Familial	Tarif
1	≤1 200	1 €
2	≥1201 et ≤1400	2 €
3	≥1501 et ≤1700	2,70 €
4	≥1701	3 €

Adoptée à l'**Unanimité**

Petits déjeuners dans les écoles

Un second dispositif du plan pauvreté propose aux communes volontaires d'organiser des petits déjeuners dans les écoles. Madame le Maire propose d'entrer dans ce dispositif en sachant que l'État finance à hauteur 1,70€/enfant/ jour. Les modalités d'organisation restent à définir avec les enseignants mais cette action ponctuelle sera réalisée sur un trimestre.

Adoptée à l'**Unanimité**

Délibération contrat logiciel Aiga (Gestion périscolaire et cantine informatisée)

Logiciel de gestion cantine scolaire/ Extrascolaire et Périscolaire

La gestion de la cantine scolaire reste non seulement chronophage pour les agents de la commune mais également fastidieux pour les parents qui doivent se rendre en mairie pour pouvoir réserver la cantine. De plus la gestion des enfants est relativement aléatoire ; l'accueil dans la structure des Marmots se fait au bon vouloir des parents et ne permet pas d'optimiser la gestion du personnel puisqu'il faut prévoir un nombre d'agents qui ne correspond pas toujours à la fréquentation du centre et au nombre d'enfants présents. Il est à noter également qu'en cas d'accident, les élus ou le service administratif ne sait pas le matin même combien d'enfants sont dans la structure, ce qui enfreint toutes les règles de sécurité et obligations réglementaires.

Plusieurs logiciels informatiques existent sur le marché et permettent la sécurisation des différents accueils.

Plusieurs devis ont été faits mais difficilement comparables puisqu'ils ne permettent pas tous de répondre aux problématiques de notre commune.

Le logiciel AÏGA permet aux familles d'accéder par internet à un bouquet de services en ligne :

- Gestion du compte famille
- Inscriptions aux activités
- Echanges de documents jusqu'à 2 Go (au-delà des 2 Go une offre d'extension de stockage peut être proposée).
- Paiement en ligne
- Messagerie avec la structure

Il permet également aux agents avec MOBI ANIMATION (Module Pointage Mobile sur tablette tactile Android), d'accéder à un programme autonome accessible sur tablette ou smartphone Android permettant le pointage des présences, la consultation des dossiers enfants (informations complètes de l'enfant, informations des parents et entourage familial, liste des enfants inscrits).

Le cout d'acquisition du logiciel de gestion des cantines scolaires et du centre de loisirs se décompose ainsi :

Logiciel iNoé + Module de pointage + Espace Famille : Total € HT 4 820,00 €

Coût annuel des services : Total € HT 2 026,00 €

Audit et Formation logiciel iNoé: Total € HT 3 454,00 €

Frais de mise en service : Total € HT 727,50 €

Prestations : Total € HT 439,00 €

Soit un cout total de 11 466,50 €

Adoptée à l'Unanimité

Madame Barbier Mélanie informe le conseil municipal de son départ. Elle s'en excuse et donne pouvoir à Madame Royneau Marie de voter en son nom pour les points suivants de l'ordre du jour.

Cimetière délibération achat

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'inscription de ce point à l'ordre du jour car le conseiller de la Chambre d'Agriculture avait promis les éléments d'indemnisation pour le propriétaire et pour le locataire pour fin septembre. Il s'avère que malgré ses différents appels téléphoniques, elle n'est pas parvenue à joindre ce conseiller et qu'il convient dès lors d'annuler ce point et de le reporter à la prochaine réunion.

Questions diverses

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Lognon et Mme Temmermann concernant l'attribution de la TADEM 2021 au profit de notre commune pour 29 586,17 euros.

Une association de Saint-Ouen demande à acquérir un tracteur d'entretien de pelouse appartenant à la commune pour l'euro symbolique. Elle demande l'avis des conseillers et souhaite un vote de principe
Contre : 14 Abstention : Marie Royneau.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le suivant de la liste de Madame DUPONT Martine a refusé également de siéger au conseil municipal.

Projets de décorations de Noël : Monsieur Sauvé Christophe propose son aide pour la réalisation de ces décorations que Madame le Maire souhaite réaliser à partir de planches de palettes recyclées

Madame le Maire annonce le départ de Monsieur Bancal Stéphane, agent de maîtrise au service technique pour donner suite à une demande de mutation prévue au 1^{er} décembre 2021

Travaux Fenêtres de l'école : Monsieur Carle explique que la 1^{ière} tranche côté cour aura lieu lors des prochaines vacances et la 2^{nde} tranche, cour rue de la République et cantine scolaire aux vacances de Noël

Il informe également du prochain changement des globes lumineux.

Madame le Maire souhaite la mise en place d'une Commission Sécurité Routière et Fleurissement : Caux JF, Tourneur Éric, Petit Éric, Jean-Pierre Carle, Sylvie De Almeida composeront cette commission

Monsieur Carle fait un point sur l'entretien de la commune : absentéisme du aux vacances et à quelques arrêts de travail. Le travail a pris du retard mais les gens ne font pas d'efforts (Masques, bouteilles plastiques)

Mme le Maire remercie Mr Petit pour la bonne gestion des jardins et de le suivi de la facturation en coopération avec le service administratif de la mairie

Eric Tourneur fait remarquer que les plots sur les chicanes ont été écrasés. Il demande si un aménagement avec des plots de fleurs ne seraient pas mieux. Madame le Maire précise que cela n'est pas possible puisqu'il faudrait mettre ces pots de fleurs sur l'emprise de la voie et que cela ne relève pas de la responsabilité de la commune mais du département. Il demande également si des panneaux solaires sur les écoles ne pourraient pas être installés pour éclairer les écoles. Madame Minet Céline fait remarque que cela à un coût et que les subventions qui ont été attribuées à la commune pour les changements de fenêtre viennent déjà amoindrir un investissement qui n'était pas négligeable pour les finances de la commune. Il propose également de réfléchir à la récupération des eaux de pluie pour alimenter le groupe scolaire. Madame le Maire fera l'objet de discussions lors de la préparation budgétaire.

Monsieur Petit demande la mise en place d'une caution pour les personnes qui demandent un jardin. Un grand nombre de ces jardins ne sont pas suffisamment entretenus et il n'est pas normal que ce soit aux employés communaux d'entretenir des terrains que les locataires négligents devraient faire eux-mêmes. Il propose qu'une caution soit fixée à 50 euros pour toutes nouvelles demandes de location de jardin. Madame le Maire précise que ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Madame Ingrid Brailly évoque des problèmes d'aboiements et d'agressivité de certains chiens de la commune. Madame invite ceux qui s'en plaignent à appeler les gendarmes voire à déposer des plaintes à l'encontre de propriétaires dont les chiens troubleraient le voisinage.

Cédric Boyaval indique que la bourse aux jouets se déroulera le 7 novembre. Il précise qu'une soirée Beaujolais avec un repas à environ à 15 euros sur réservation en mairie sera prochainement annoncée. Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre.

Jean-Pierre Carle invite le conseil à rendre visite au poissonnier qui vient maintenant sur le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40
